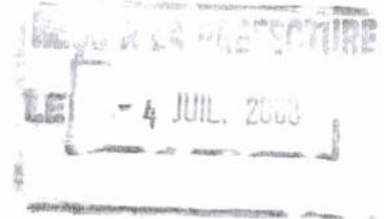


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 30 juin 2008

N° 2008-15



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 30 juin 2008 à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Hervé ANDRIEU pour la première partie de la séance et par Monsieur Jean CAMBON après son élection.
Présents :	13	
Date de la convocation :	20 juin 2008	

Présents : MM. AJAS, ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DELMAS, LAVABRE, LATOUR, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE, SAZY et VIVENS.

Absents excusés : MM. DAGEN, GARRIGUES, GUIRBAL, MOIGNARD et QUÈREILHAC.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Transfert de compétences Communautés de Communes du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron et du Quercy Caussadais : Actualisation des conventions - Avenants.

Par délibération du 20 décembre 2007, le Comité Syndical a pris acte du transfert au 1^{er} janvier 2008 des compétences optionnelles portant essentiellement sur les déchetteries et concernant les Communautés de Communes du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron et du Quercy Caussadais.

Les conventions correspondantes de mise à disposition de biens et de mise à disposition partielle de service ont été approuvées à cette occasion.

Concernant les conventions de mise à disposition de biens (procès-verbal), celles-ci prévoyaient, en l'absence des données définitives sur les opérations (décomptes généraux non encore établis en décembre 2007), que le descriptif exhaustif des biens transférés serait annexé dans un délai de six mois.

Par ailleurs, le transfert de compétences concernant la Communauté de Communes du Quercy Caussadais ne portait au 1^{er} janvier que sur les déchetteries de Montpezat, Molières et Septfonds ; le transfert du centre de propreté de Caussade étant décalé au 1^{er} avril 2008.

Il convient donc, sur ce dernier point, d'actualiser en conséquence la convention de mise à disposition partielle de service.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les documents suivants :

- l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens par la Communauté de Communes du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron,
- l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,
- l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de service par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais incluant le centre de propreté de Caussade.

*
**

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve :
 - l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens par la Communauté de Communes du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron,
 - l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,
 - l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de service par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais incluant le centre de propreté de Caussade.
- autorise le Président à procéder à la signature de l'ensemble de ces documents.

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

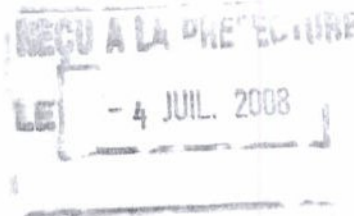
ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **- 4 JUIL. 2008**

ET DE SA PUBLICATION LE **- 4 JUIL. 2008**

Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON



**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS affectés à l'exercice de la
compétence « aménagement et gestion des déchetteries »**

AVENANT n°1

Entre

La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron représentée par son Président, André MASSAT,

Et

Le Syndicat Départemental des Déchets représenté par son Président Jean CAMBON

IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE :

Dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement et gestion des déchetteries » de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron au Syndicat Départemental des Déchets, une convention de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de cette compétence a été réalisée concernant les déchetteries de Lexos – Varen et Parisot.

Il convient d'intégrer aujourd'hui à cette convention l'annexe prévue dans la convention d'origine.

- Annexe 1 – inventaire des biens transférés

Ci-joint

Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait le

Pour la Communauté de Communes
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,

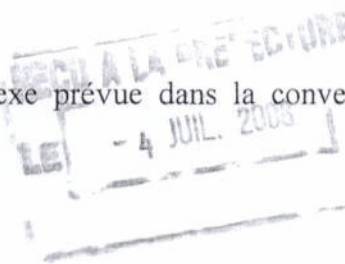
Le Président,

André MASSAT

Pour le Syndicat Départemental
des Déchets

Le Président,

Jean CAMBON



**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS affectés à l'exercice de la
compétence « aménagement et gestion des déchetteries »**

AVENANT n°1

Entre

La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron représentée par son
Président, André MASSAT,

Et

Le Syndicat Départemental des Déchets représenté par son Président Jean CAMBON

IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE :

Dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement et gestion des déchetteries » de la
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron au Syndicat
Départemental des Déchets, une convention de mise à disposition des biens affectés à
l'exercice de cette compétence a été réalisée concernant les déchetteries de Lexos – Varen et
Parisot.

Il convient d'intégrer aujourd'hui à cette convention l'annexe prévue dans la convention
d'origine.

- Annexe 1 – inventaire des biens transférés

Ci-joint

**Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant
demeurent inchangées.**

Fait le

Pour la Communauté de Communes
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,

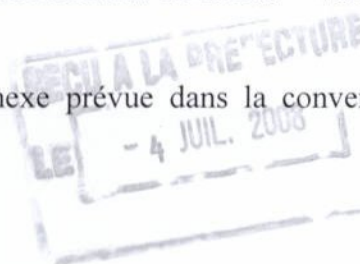
Le Président,

André MASSAT

Pour le Syndicat Départemental
des Déchets

Le Président,

Jean CAMBON



REÇU A LA PREFECTURE

LE - 4 JUIL. 2008

TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DECHETTERIES de LEXOS et PARISOT

Annexe 1 à l'avenant n°1 du procès-verbal visé en Préfecture le 28 décembre 2007, applicable au 1^{er} janvier 2008

INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION

Désignation du bien	Année d'acquisition	Site (Commune)	Parcelles cadastrales	Valeur brute en € TTC	Autres Mentions
Terrain de la Déchetterie de Lexos	2006	Varen	Section AC n°55 (en partie) et n°56 (totalité)	52 199,79	Acquisition du terrain des cimenteries LAFARGE
Terrain de la Déchetterie de Parisot	2006	Parisot	Section F n°284 -286 - 288 et 289	281,46	Bail emphytéotique conclu avec la commune de Parisot pour 99 ans, à compter du 5 août 2006
Aménagement des deux déchettes	2006-2007	Varen - Parisot		792 438,23	Travaux et frais de maîtrise d'œuvre – Conduite d'opération
Armoire DMS et DTQD	2005	Parisot		8 682,92	
Revêtement Résine Armoire DMS et DTQD	2005	Parisot		693,68	
Armoire DMS et DTQD	2007	Varen		8 671,00	
Panneaux de signalisation	2007	Varen – Parisot		2 215,04	
Ordinateur PC	2006	Varen – Parisot		1 175,59	
Logiciel de gestion	2007	Varen - Parisot		275,08	
Fax et téléphone	2007	Varen – Parisot		198,53	

Désignation du bien	Année d'acquisition	Site (Commune)	Parcelles cadastrales	Valeur brute en € TTC	Autres Mentions
Bascule pour pesée DTQD	2007	Varen - Parisot		1 315,60	
TOTAL Inventaire				868 146,92	

Certifié exact,

Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,

André MASSAT

Le Président du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne,

Jean CAMBON

REÇU A LA PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2008

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE

AVENANT N°1

Entre

La Communauté de Communes Quercy Caussadais
Représentée par son Président, François BONHOMME

Et

Le Syndicat Départemental des Déchets
Représenté par son Président, Jean CAMBON



IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE :

Dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement et gestion des déchetteries » de la Communauté de Communes Quercy Caussadais au Syndicat Départemental des Déchets, une convention de mise à disposition partielle de service a été réalisée concernant le personnel des déchetteries de Montpezat, Molières et Septfonds.

Il convient aujourd'hui d'intégrer à cette convention la mise à disposition partielle de service concernant le centre de propreté de Caussade.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – objet de la mise à disposition

Les services de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais sont mis partiellement à disposition du Syndicat Départemental des Déchets pour assurer la gestion des déchetteries et du centre de propreté se situant sur la Communauté de Communes.

Article 2- dispositions financières

En contrepartie du service apporté par la collectivité, le Syndicat Départemental des Déchets procédera au remboursement des frais de fonctionnement du service par l'attribution d'une participation forfaitaire annuelle de base fixée à 75 000 €.

Le remboursement sera effectué en une seule fois au mois de juillet.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait le

Pour la CC Quercy Caussadais,
Le Président François BONHOMME

Pour le Syndicat Départemental des Déchets
Le Président Jean CAMBON

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
au Syndicat Départemental des Déchets

des biens affectés à l'exercice de la compétence
« aménagement et gestion des déchetteries »

AVENANT N°1

Entre

La Communauté de Communes Quercy Caussadais
Représentée par son Président, François BONHOMME

Et

Le Syndicat Départemental des Déchets
Représenté par son Président



IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE :

Dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement et gestion des déchetteries » de la Communauté de Communes Quercy Caussadais au Syndicat Départemental des Déchets, une convention de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de cette compétence a été réalisée concernant les déchetteries de Montpezat, Molières et Septfonds.

Il convient aujourd'hui d'intégrer à cette convention la mise à disposition des biens concernant le centre de propreté de Caussade ainsi que les annexes prévues dans la convention d'origine.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- Désignation – localisation :

Déchetterie de MOLIERES - Lieu dit « Le Plo »
Déchetterie de MONTPEZAT DE QUERCY - Lieu dit « La Barraque Nord »
Déchetterie de SEPTFONDS – Lieu dit « Dardenne »
Centre de Propreté de Caussade – Route de Saint Cirq – 82300 Caussade

=> cf.- détail des biens transférés et des relevés de propriété et plans de masse

- emprunt transféré

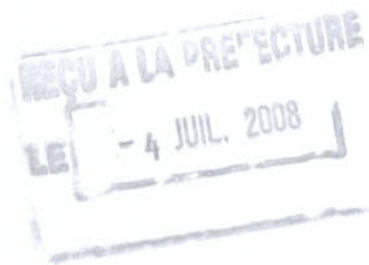
emprunt n°2007-130 de 684 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
(cf.- tableau d'amortissement joint)

Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait le

Pour la CC Quercy Caussadais,
Le Président François BONHOMME

Pour le Syndicat Départemental des Déchets
Le Président Jean CAMBON



Commentaires :

Tableau d'amortissement par date de flux

Caisse Epargne Midi-Pyrénées
10 Avenue Maxwell
BP 1006
31023 - TOULOUSE CEDEX
FRANCE

Dossier : 2007130 - divers investissements d'un montant de 2000000 EUR du 01/10/2007 au 30/09/2030

Entité de gestion :

Client : CB0008501347 - CdC Quercy Caussade

13135 - CAISSE D'EPARGNE DE MIDI
PYRENEES

Ligne 001 - Multi index phase de mob conso d'un montant de 684000 EUR du 14/12/2007 au 14/12/2022

Type de produit 21HAL.11752 - Multi Index phase mobilisation conso

Enveloppe 001 - CONSO 1 + TIRAGE d'un montant de 684000 EUR du 14/12/2007 au 14/12/2022

Date	Déblocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
14/12/2007	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00	0,000000000
17/12/2007	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,000000000
01/08/2008	0,00	32 420,61	20 210,78	0,00	0,00	0,00	52 631,39	651 579,39	4,700000000
01/08/2009	0,00	33 944,38	30 624,23	0,00	0,00	0,00	64 568,61	617 635,01	4,700000000
01/08/2010	0,00	35 539,77	29 028,85	0,00	0,00	0,00	64 568,62	582 095,24	4,700000000
01/08/2011	0,00	37 210,14	27 358,48	0,00	0,00	0,00	64 568,62	544 885,10	4,700000000
01/08/2012	0,00	38 959,02	25 609,60	0,00	0,00	0,00	64 568,62	505 926,08	4,700000000
01/08/2013	0,00	40 790,09	23 778,53	0,00	0,00	0,00	64 568,62	465 135,99	4,700000000
01/08/2014	0,00	42 707,22	21 861,39	0,00	0,00	0,00	64 568,61	422 428,77	4,700000000
01/08/2015	0,00	44 714,46	19 854,15	0,00	0,00	0,00	64 568,61	377 714,31	4,700000000
01/08/2016	0,00	46 816,04	17 752,57	0,00	0,00	0,00	64 568,61	330 898,27	4,700000000
01/08/2017	0,00	49 016,40	15 552,22	0,00	0,00	0,00	64 568,62	281 881,87	4,700000000
01/08/2018	0,00	51 320,17	13 248,45	0,00	0,00	0,00	64 568,62	230 561,70	4,700000000
01/08/2019	0,00	53 732,21	10 836,40	0,00	0,00	0,00	64 568,61	176 829,49	4,700000000
01/08/2020	0,00	56 257,63	8 310,99	0,00	0,00	0,00	64 568,62	120 571,86	4,700000000
01/08/2021	0,00	58 901,74	5 666,88	0,00	0,00	0,00	64 568,62	61 670,12	4,700000000
01/08/2022	0,00	61 670,12	2 898,50	0,00	0,00	0,00	64 568,62	0,00	4,700000000
Total	684 000,00	684 000,00	272 592,02	0,00	0,00	0,00	956 592,02		

Ce document ne constitue pas une facture

ETAT DE CONTRÔLE DE L'ACTIF

DECHETTERIES DE MOLIERES MONTPEZAT ET SEPTFONDS ET CENTRE DE PROPRETE DE CAUSSADE/ TRANSFERT SDD

ACHAT TERRAINS

article 2111

N° INVENTAIRE	MANDAT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX unitaire TTC	VALEUR D'ORIGINE	AMORT. au 31/12/07	V.C.N au 31/12/2007
TER -07-01	441 ET 442 du 02/05/07	TERRAIN MOLIERES		2 820.78	2 820.78		2 820.78
TER -07-02	443 ET 444 du 02/05/07	TERRAIN MONTPEZAT		1 770.17	1 770.17		1 770.17
TER -07-03	604 605 ET 655 du 07/06/07	TERRAIN SEPTFONDS		13 511.00	13 511.00		13 511.00
				total VO	18 101.95	Total VCN	18 101.95

PHASE PRE-OPERATIONNELLE

article 2138

N° INVENTAIRE	MANDAT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX unitaire TTC	VALEUR D'ORIGINE	AMORT. au 31/12/07	V.C.N au 31/12/2007
BAT 05-011		DECHET. MOLIERES		12 691.71	12 691.71		12 691.71
BAT 05-012		DECHET. MONTPEZAT		12 691.71	12 691.71		12 691.71
BAT 05-013		DECHET. SEPTFONDS		12 691.71	12 691.71		12 691.71
				total VO	38 075.13	total VCN	38 075.13

REÇU A LA PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2008

TRAVAUX

article 2138

N° INVENTAIRE	MANDAT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX unitaire TTC	VALEUR D'ORIGINE	AMORT. au 31/12/07	V.C.N au 31/12/2007
BAT 05-011		DECHET. MOLIERES		389 641, 27	389 641, 27		390 641.27
BAT 05-012		DECHET. MONTPEZAT		419 149.74	419 149.74		419 149.74
BAT 05-013		DECHET. SEPTFONDS		396 817.01	396 817.01		396 817.01
total VO					1 206 608.02	total VCN	1 206 608.02

ACHAT MATERIEL

article 21578

N° INVENTAIRE	MANDAT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX unitaire TTC	VALEUR D'ORIGINE	AMORT. au 31/12/07	V.C.N au 31/12/2007
n° 212	1387 du 22/11/2007	3 déchetteries armoires D M S amorti de 2008 à 2015	3	3 468.40	10 405.20		10 405.20
n° 216	1697 du 14/12/2007	3 déchetteries containers T.S amorti de 2008 à 2008	5	182.99	914.95		914.95
n° 220	283 , 284 et 285 du 14/03/2008	3 déchetteries containers Verre durée amort. 8 ans	3	1 255.80	3 767.40		3 767.40
n° 221	286 , 287 et 288 du 14/03/2008	3 déchetteries containers Papier durée amort. 8 ans	3	1 016.60	3 049.80		3 049.80

1 pour Montpezat
2 pour les autres

REÇU A LA PREFECTURE

LE - 4 JUIL. 2008

n° 223	289 , 290 et 291 du 14/03/2008	3 déchetteries containers Huile durée amort. 8 ans	3	1 435.20	4 305.60	4 305.60
n° 72	1504 du 18/12/2003	centre de propreté containers tri sélectif amorti de 2004 à 2011	4	165.05	660.20	330.10
n° 136	1246 du 11/12/2005	centre de propreté containers verre 4 m3 amorti de 2006 à 2013	2	1 111.08	2 222.17	1 666.63
n° 190	445 du 02/05/2007	centre de propreté containers huile amorti à partir de 2008	1	1 614.60	1 614.60	1 614.60
n° 133	1070 du 17/11/2005	centre de propreté fûts pile amorti en 1 an	1	57.41	114.82	0.00
			total VO	27 054.74	total VCN	26 054.28

article 2188

n° 219	294 du 14/03/2008	3 déchetteries réfrigérateurs durée amort. 1 an	3	213.00	639.00	639.00
			total VO	639.00	total VCN	639.00

REÇU A LA PREFECTURE

LE - 4 JUIL. 2008

Parcelle I0521

M Pg

Commune : MOLIERES (820113)

Surface géographique : -

Contenance : 2 361 m²

Adresse : LE PLO (B197)

Bâtie : Non

Urbaine : Non

► Propriétaire(s)

Compte : +00060

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droits
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	Né(e) le à	0000 ZI DE MEAUX 82300 CAUSSADE	-	Propriétaire

► Plan Local d'Urbanisme

Nom	Règlement	Commentaire
-----	-----------	-------------

► Historique

Parcelle(s) mère(s)	Parcelle(s) fille(s)
I0230	-

► Subdivision(s) fiscale(s)

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (eu)	Référence (eu)
-	Terres	-	Terre	03	2 361	6	3
Total					2 361	6	3



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
MOLIERES

Section : 01

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/1000

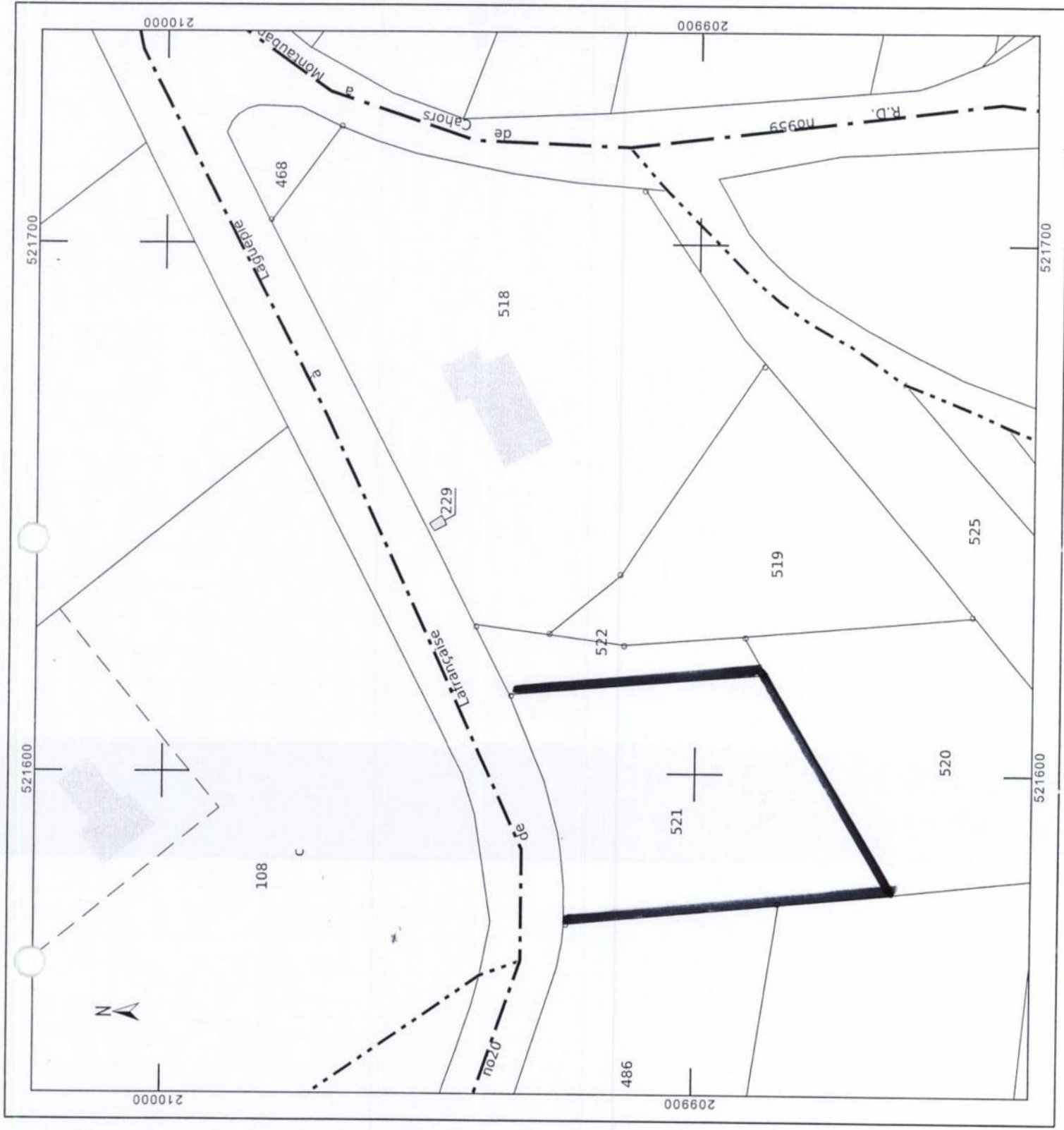
Date d'édition : 09/12/2008
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 - fax 05 63 21 57 02
cdfi.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et
de la fonction publique



Parcelle AP0070



Commune : CAUSSADE (820037)

Surface géographique : -

Contenance : 8 511 m²

Adresse : BENECH HAUT (B026)

Bâtie : Non

Urbaine : Non

► Propriétaire(s)

Compte : +00009

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droits
COMMUNE DE CAUSSADE	Né(e) le à	MAIRIE, 82300 CAUSSADE	-	Propriétaire

► Plan Local d'Urbanisme

Nom	Règlement	Commentaire
-----	-----------	-------------

► Historique

Parcelle(s) mère(s)	Parcelle(s) fille(s)
AP0000	-

► Subdivision(s) fiscale(s)

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (eu)	Référence (eu)
-	Sols	-	Sol	-	8 511	-	-
Total					8 511	-	-



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
CAUSSADE

Section : AP

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

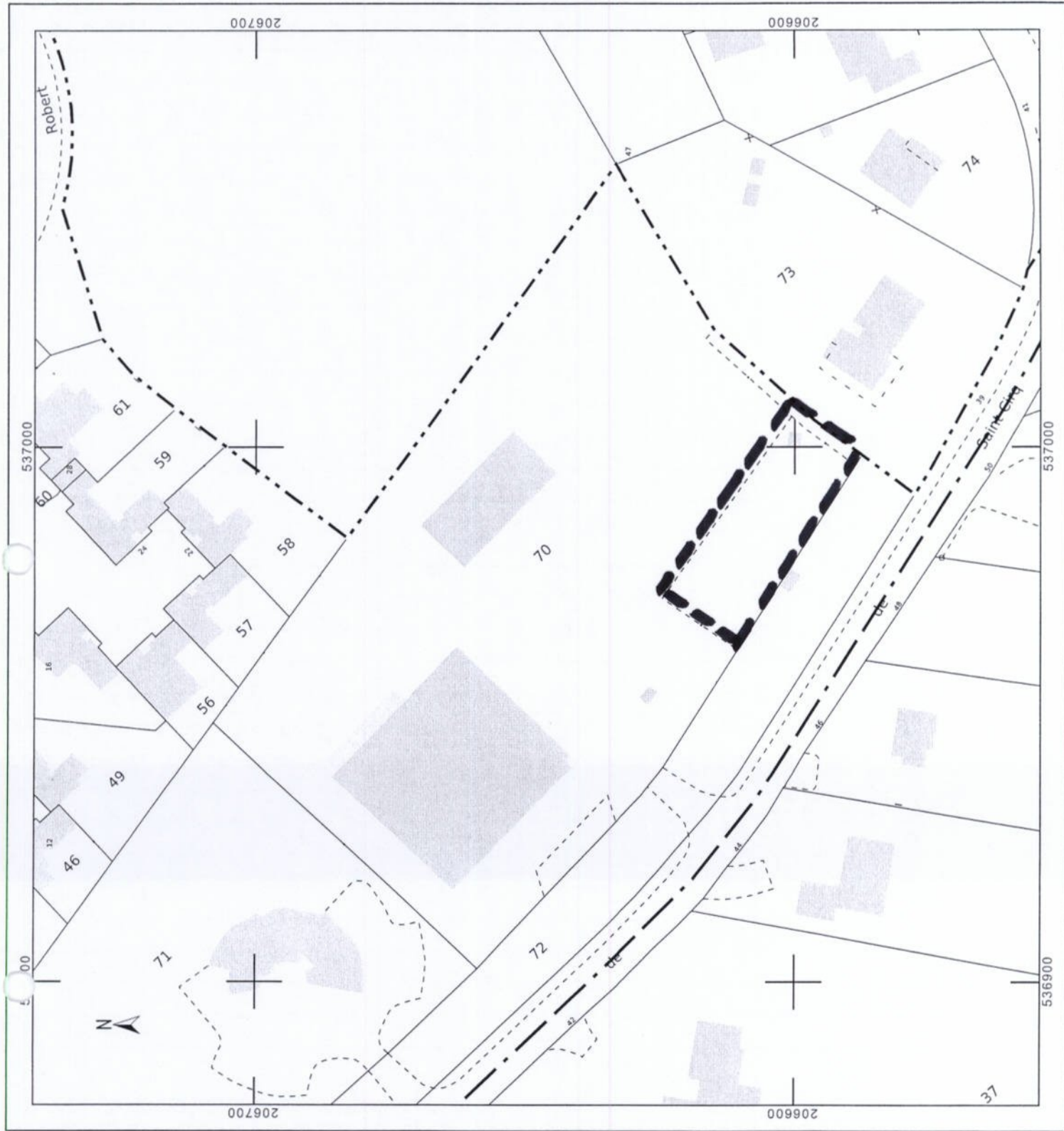
Date d'édition : 09/12/2008
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdfi.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et
de la fonction publique



Parcelle ZD0127

U PU

Commune : MONTPEZAT-DE-QUERCY (820131)

Surface géographique : -

Contenance : 2 653 m²

Adresse : LA BARRAQUE NORD (B013)

Bâtie : Non

Urbaine : Non

► Propriétaire(s)

Compte : +00148

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droits
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	Né(e) le à	0000 ZI DE MEAUX 82300 CAUSSADE	-	Propriétaire

► Plan Local d'Urbanisme

Nom	Règlement	Commentaire
-----	-----------	-------------

► Historique

Parcelle(s) mère(s)	Parcelle(s) fille(s)
ZD0025	-

► Subdivision(s) fiscale(s)

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (eu)	Référence (eu)
-	Taillis simple	-	Bois	02	2 653	-	-
Total					2 653	-	-



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
MONTPEZAT-DE-QUERCY

Section : ZD

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/1250

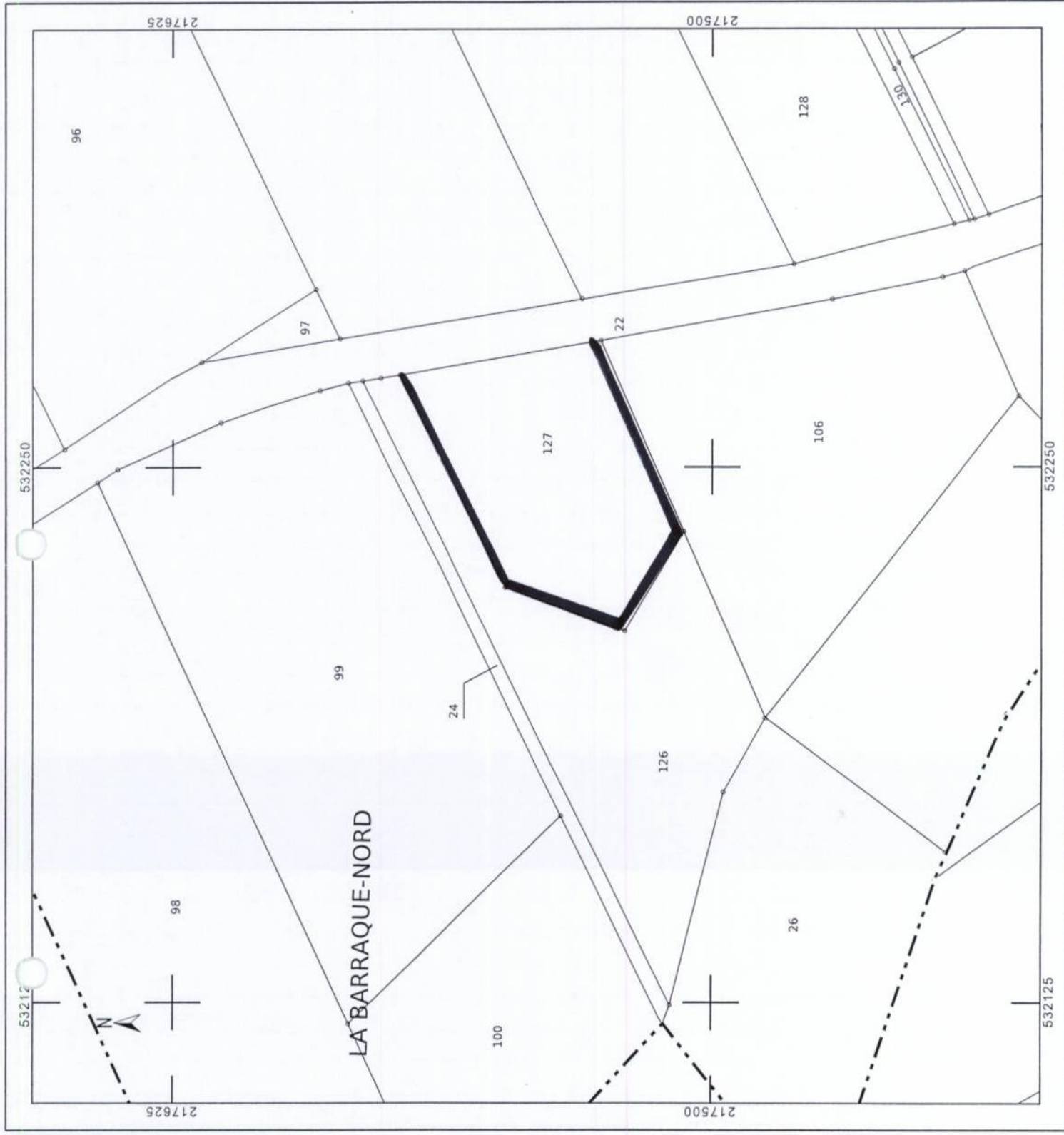
Date d'édition : 09/12/2008
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 - fax 05 63 21 57 02
cdf.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et
de la fonction publique



Parcelle E2108



Commune : SEPTFONDS (820179)

Surface géographique : -

Contenance : 2 497 m²

Adresse : DARDENNE (B063)

Bâtie : Non

Urbaine : Non

► Propriétaire(s)

Compte : +00154

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droits
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	Né(e) le à	0000 ZI DE MEAUX 82300 CAUSSADE	-	Propriétaire

► Plan Local d'Urbanisme

Nom	Règlement	Commentaire
-----	-----------	-------------

► Historique

Parcelle(s) mère(s)	Parcelle(s) fille(s)
E0962	-

► Subdivision(s) fiscale(s)

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (eu)	Référence (eu)
-	Taillis simple	-	Bois	02	2 497	-	-
Total					2 497	-	-



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
SEPTFONDS

Section : OE

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/12/2008
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdf.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et
de la fonction publique

